

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
21 décembre 2000  
Français  
Original: arabe

**Assemblée générale**  
**Cinquante-cinquième session**  
Point 40 de l'ordre du jour  
**La situation au Moyen-Orient**

**Conseil de sécurité**  
**Cinquante-cinquième année**

**Lettre datée du 20 décembre 2000, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent du Liban  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, et comme suite à mes précédentes lettres, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance ci-après le détail des violations de la souveraineté du Liban que les forces israéliennes ont commises sur terre, sur mer et dans les airs entre le 1er et le 11 décembre 2000 :

*1er décembre 2000*

- À 2 heures, les forces israéliennes postées sur la colline de Soumaqa ont tiré des obus de mortier de 120 mm et des coups de feu à l'aide d'armes de moyen calibre autour de leur position et en direction de l'exploitation agricole de Bastara. Entre 7 h 10 et 7 h 30, on a entendu quatre explosions dans les exploitations agricoles occupées de Chab'a.
- À 10 heures, dans les communes de Markaba et Hounine, le dénommé Abbas Ali Faqih (19 ans) a sauté sur une mine terrestre abandonnée par l'ennemi israélien alors qu'il faisait paître son troupeau. Il a été amputé de la jambe gauche.
- À 11 h 30, au point de contrôle de Hassan dans la commune de Kafr Chouba, les forces israéliennes postées sur la colline de Soumaqa (exploitations agricoles occupées de Chab'a) ont ouvert le feu à l'aide d'armes automatiques légères en direction de journalistes qui s'approchaient du point de contrôle en question. Il n'y a pas eu de blessés.
- Entre 16 h 15 et 16 h 25, les forces israéliennes postées dans les exploitations agricoles occupées de Chab'a ont tiré quatre obus de mortier de 120 mm ainsi que des coups de feu autour de leur position sur la colline de Soumaqa.

*2 décembre 2000*

- À 11 h 30, dans la ville de Dabbine (district de Marj'ouyoun), trois personnes ont été blessées par l'explosion d'une mine terrestre sur un site qu'occupaient précédemment des éléments de la milice de Lahad. À 8 h 30, le dénommé Essam Mouslamani a été blessé par l'explosion d'une mine terrestre abandonnée par l'ennemi israélien. L'incident a eu lieu sur la colline de Bra'chit, emplacement d'une ancienne position israélienne.
- Entre 18 h 10 et 18 h 30, des hélicoptères israéliens ont survolé les exploitations agricoles de Chab'a, puis sont repartis en direction des territoires occupés.

*3 décembre 2000*

- À 6 h 30, les forces israéliennes postées à Rouwayssat al-Soumaqa (exploitations agricoles occupées de Chab'a) ont ouvert le feu à l'aide d'armes de moyen calibre autour de leur position.
- Entre 7 h 10 et 9 h 25, un avion de reconnaissance israélien a survolé les exploitations agricoles de Chab'a à haute altitude.
- À 12 h 15, à Ibad, un soldat a tiré en l'air à l'arme légère en direction d'un certain nombre de ressortissants libanais qui se trouvaient à la frontière libanaise.
- À 13 h 30, dans la commune d'Arnoun, une mine terrestre abandonnée par l'ennemi israélien a explosé, tuant cinq chèvres appartenant au dénommé Ali Safa. Il n'y a pas eu de blessés.
- À 13 h 15, les forces israéliennes ennemies postées à Ibad ont tiré en l'air en direction d'une vingtaine de personnes rassemblées à la frontière libanaise.
- À 16 h 15, les forces israéliennes postées à Rouwayssat al-Soumaqa (exploitations agricoles occupées de Chab'a) ont ouvert le feu à l'aide d'armes automatiques de moyen calibre autour de leur position.
- Entre 17 h 55 et 20 heures, on a entendu des hélicoptères israéliens survoler les exploitations agricoles de Chab'a.
- Entre 19 h 55 et 20 h 25, au large de la côte de Ras al-Naqoura dans les eaux territoriales israéliennes, des soldats israéliens qui se trouvaient à bord d'une embarcation militaire ont tiré six fusées éclairantes et des coups de feu à l'aide d'armes automatiques de moyen calibre au-dessus de la mer, dans les eaux territoriales susmentionnées.

*4 décembre 2000*

- À 5 h 30, les forces israéliennes postées à Soumaqa (exploitations agricoles occupées de Chab'a) ont ouvert le feu à l'aide d'armes de moyen calibre autour de leur position.
- À 13 heures, dans la plaine de Khiyam, à la frontière internationale, en face de la colonie de Moutella, des ouvriers israéliens sont passés par-dessus les barbelés, et se sont ainsi retrouvés sur le territoire libanais à 1 mètre de la frontière, pour installer un dispositif d'évacuation des eaux usées sous lesdits bar-

belés. Ils ont exécuté leurs travaux en utilisant un verseur de ciment, sous la protection d'une patrouille israélienne, puis sont repartis à 14 heures.

- À 13 heures, des appareils de combat israéliens ont simulé des attaques au-dessus du mont Rayhane.
- Entre 13 h 10 et 17 h 30, des chasseurs israéliens ont survolé la région de Jbâa à basse altitude.
- À 13 h 10, des appareils de combat israéliens ont survolé la région de Marj'ouyoun à haute altitude.
- À 16 h 50, les forces israéliennes ont ouvert le feu autour de leur position à Rouwayssat al-Alam (exploitations agricoles occupées de Chab'a) en utilisant des armes automatiques de moyen calibre.
- À 21 h 20, des appareils de combat israéliens ont survolé la région de Bent Joubayl à haute altitude.
- Entre 22 h 30 et 22 h 40, des chasseurs israéliens ont survolé la mer au large de Sour à haute altitude.
- À 23 h 10, au large de la côte de Ras al-Naqoura, hors des eaux territoriales libanaises, des soldats israéliens qui se trouvaient à bord d'une embarcation militaire ont tiré quatre fusées éclairantes au-dessus de la mer.

#### *5 décembre 2000*

- Entre 10 h 35 et 12 h 35, des appareils de combat israéliens ont survolé par intermittence les régions de Nabatiya, Marj'ouyoun, Hasbayya et Iqlim al-Touffah à haute altitude.
- À 16 h 50, à la frontière libanaise (commune d'Ayta al-Cha'b), les forces israéliennes postées en face de la localité susmentionnée ont tiré à l'arme légère en direction de Habib Kamel Sourour, qui chassait des oiseaux. Ce dernier a reçu une balle dans la jambe droite.

#### *6 décembre 2000*

- Entre 4 h 30 et 4 h 40, les forces israéliennes ont ouvert le feu à l'aide d'armes de moyen calibre autour de leur position située sur la colline de Soumaqa (exploitations agricoles occupées de Chab'a).
- À 9 heures, une force militaire israélienne composée de 70 éléments environ et appuyée par un char et trois véhicules de type « hummer » s'est déployée à la frontière libano-palestinienne près de la ville de Ramya-Marwahine.
- Entre 10 h 5 et 11 h 40, des appareils de combat israéliens ont survolé par intermittence la région du Sud à haute altitude. Un avion de reconnaissance israélien a en outre survolé la région de Hasbayya à haute altitude.
- Entre 14 heures et 14 h 30, les forces israéliennes ont tiré à l'aide d'armes de moyen calibre sur la périphérie des exploitations agricoles occupées de Chab'a située en face de la région de Moujaydiya. Un hélicoptère israélien a en outre survolé les exploitations agricoles susmentionnées.

- À 15 heures, dans la localité de Thaghri dans la ville d'Adissa (district de Marj'ouyoun), à proximité de la bande frontalière du côté de la Palestine occupée, les forces israéliennes ont creusé un fossé de 70 cm de profondeur, de 50 cm de large et de 600 mètres de long destiné à recueillir l'eau de pluie.
- Entre 16 h 30 et 16 h 40, les forces israéliennes ont ouvert le feu autour de leur position à Rouwayssat al-Alam (exploitations agricoles occupées de Chab'a) en utilisant des armes de moyen calibre.
- À 18 h 15, on a entendu des coups de feu effectués à l'aide d'armes lourdes et légères au sud de la colline de Sardana et de Niqar (exploitations agricoles occupées de Chab'a). Entre 19 heures et 19 h 15, on a entendu le bruit d'obus d'artillerie et de coups de feu tirés à partir des localités occupées de Rouwayssat al-Soumaqa et Rouwayssat al-Alam en direction de la commune libérée de Kafr Chouba.

#### *7 décembre 2000*

- Dans la nuit du 6 au 7 décembre 2000, dans la ville d'Adissa, les forces israéliennes ont creusé un fossé de 1 600 mètres de long à proximité des barbelés.
- Entre 9 h 40 et 10 h 30, un avion de reconnaissance israélien a survolé la région de Sour à haute altitude.
- À 10 h 15, on a entendu des coups de feu à la frontière israélo-libanaise à proximité de la ville de Ramich.
- Entre 13 h 45 et 14 h 30, un avion de reconnaissance israélien a survolé les régions de Saïda et Jazzine à haute altitude.
- Entre 19 h 45 et 20 h 10, des hélicoptères israéliens ont survolé les exploitations agricoles occupées de Chab'a.

#### *9 décembre 2000*

- Entre 13 heures et 13 h 15, les forces israéliennes postées sur la colline de Ramta (exploitations agricoles occupées de Chab'a) ont tiré des coups de feu à l'aide d'armes de moyen calibre autour de leur position.
- Entre 14 heures et 14 h 30, les forces israéliennes postées sur la colline de Rouwassat al-Alam et Soumaqa (exploitations agricoles occupées de Chab'a) ont tiré des obus de mortier de 120 mm et des coups de feu à l'aide d'armes de moyen calibre autour de leurs positions.

#### *11 décembre 2000*

- Entre 11 h 35 et 11 h 45, des appareils de combat israéliens ont survolé à haute altitude les eaux territoriales libanaises au large de la ville de Sour.
- À 14 heures, dans l'exploitation agricole de Bastara (zones agricoles occupées de Chab'a), une patrouille israélienne a ouvert le feu à l'aide d'armes automatiques de moyen calibre en direction d'un troupeau de chèvres appartenant au dénommé Mohammed Abdallah Zahra, blessant celui-ci à la jambe droite et tuant plusieurs chèvres.

- À 15 heures, les forces israéliennes ennemies ont ouvert le feu autour de leur position dans l'exploitation agricole de Fachkoul (exploitations agricoles occupées de Chab'a) en utilisant des armes de moyen calibre.

Cette nouvelle série d'attaques, constituée à l'évidence, comme toutes celles qui l'ont précédée, une violation de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, une atteinte à la souveraineté du Liban et une menace pour la stabilité dans la région.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 40 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Sélim **Tadmoury**

---